



N° 202 /2026



La Mission Permanente de la République Tunisienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des Institutions Spécialisées en Suisse présente ses compliments au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, et se référant à la communication conjointe des Procédures Spéciales n° AL TUN 4/2026, en date du 24 avril 2026, a l'honneur de L'informer que les autorités tunisiennes sollicitent la prolongation du délai de réponse à cette communication.

La Mission Permanente de la République Tunisienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des institutions spécialisées en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat aux droits de l'homme les assurances de sa haute considération.

Genève, le 20 Juin 2026



Haut-Commissariat aux droits de l'homme
(Service des Procédures Spéciales)
Genève

ohchr-registry@un.org